

N° 2025-05

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 17 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, sur convocation faite le 04 février 2025, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie d'Echillais.

Présents titulaires (14) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, GAURIER Sylvain, GRIMAUULT Wilfried, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PRUGNIERES Anne-Cécile

Pouvoirs (5) : DURIEUX Michel à MARTIN Alain, PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier à COUESNON Elsa, VILLARD Simon à CANAUD Jeannine, VINOT Valérie à GRIMAUULT Wilfried

Excusé (1) : LOUVRIER Franck

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Vote du budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2023-30 du 26 septembre 2023 portant sur l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant l'avis de la commission des finances du 30 janvier 2025,

Considérant que le budget est voté par chapitres,

Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité au Comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le budget primitif du budget est proposé selon le détail suivant :

- Section fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
		BP 2025		BP 2025	
11	Charges générales	280 300,00 €	002	Excédent reporté	
12	Charges de personnel	1 654 041,00 €	70	Produits services	514 080,00 €
65	Autres charges de gestion cour	85 700,00 €	74	Dotation participation	1 536 500,00 €
66	Charges financières	3 939,00 €	75	Autres produits	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions semi b	2 500,00 €	77	Produits except	- €
			78	Reprise provisions semi b	2 500,00 €
			13	Atténuation de charges	25 000,00 €
042	68 - dotations amortissements	101 000,00 €			
23	virement à la sect invest	- €	042	777- Amortissement des subvention	46 000,00 €
TOTAL DEP FONCT :		2 127 580,00 €	TOTAL REC FONCT :		2 127 580,00 €

- Section investissement

DEPENSES			RECETTES		
		BP 2025		BP 2025	
16	Emprunt et dettes assimilées	35 482,00 €	001	Excédent reporté	
20	Immobilisations incorporelles	- €	10	Dotations	9 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	93 758,31 €	13	Subvention d'équipement	65 240,31 €
			16	Emprunt et dettes	- €
			021	virement de la section de fonct	- €
040	Opération d'ordre	46 000,00 €	040	Opération d'ordre	101 000,00 €
TOTAL DEPENSES INV :		175 240,31 €	TOTAL RECETTES INV :		175 240,31 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d'

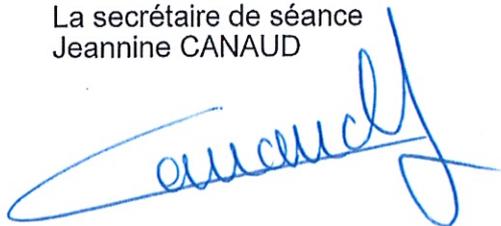
- ADOPTER le budget primitif du budget 2025 comme suit :

- Section fonctionnement : 2 127 580,00 €
- Section investissement : 175 240,31 €

- **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Monsieur le Président informera le comité syndical de ces mouvements de crédits dans la cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance
Jeannine CANAUD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20250217-2025_05DE
Affiché le : 25 FEV. 2025
Certifié exécutoire le : 25 FEV. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception

AR Prefecture

017-200049625-20250217-2025_05-BF
Reçu le 20/02/2025

2025 02 20 15:00